

GOUVERNANCE DES PRODUITS MIFID II / MARCHÉ CIBLE : INVESTISSEURS CLIENTS DE DÉTAIL, INVESTISSEURS CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ÉLIGIBLES (CPES)

– Aux seules fins du processus d'approbation de produit du producteur, l'évaluation du marché cible des titres, en prenant en compte les cinq (5) catégories mentionnées à l'élément 19 des Lignes Directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres est constitué des contreparties éligibles, des clients professionnels et des clients de détails, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** ») ; et (ii) pour les clients de détail, seule la distribution en agence est appropriée sous réserve du respect des obligations en matière d'évaluation de l'adéquation du produit à la situation du client par le Distributeur (tel que défini ci-dessus) au regard de MiFID II, telle qu'applicable. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un « **Distributeur** ») devra prendre en considération l'évaluation du marché cible du producteur ; cependant, un Distributeur soumis à MiFID II est responsable de mener sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les Titres (soit en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et en déterminant les canaux de distribution appropriés, sous réserve de la pertinence et du caractère approprié des obligations du Distributeur (tel que défini ci-dessus) au regard de MiFID II, telle qu'applicable.

PRIIPS – INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS CLIENTS DE DÉTAIL DE L'EEE –

SANS DICI - Les Titres ne seront pas destinés à être offerts, vendus ou mis autrement à la disposition et ne devront pas être offerts, vendus ou mis autrement à la disposition d'un investisseur client de détail dans l'Espace Economique Européen (« **EEE** ») sans un document d'informations-clés (« **DICI** ») pour l'investisseur requis par le Règlement (UE) n°1286/2014 (tel que modifié, le « **Règlement PRIIPS** ») pour offrir ou vendre les Titres ou les mettre autrement à la disposition d'investisseurs clients de détail dans l'EEE. Pour les besoins de cet avertissement, un investisseur client de détail désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants : (i) être un « client de détail » au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de MiFID II ; ou (ii) être un « client » au sens de la Directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque celui-ci ne correspond pas à la définition d'un client professionnel donnée à l'article 4, paragraphe 1, point 10) de MiFID II ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Conditions Définitives en date du 10 septembre 2024

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(immatriculée en France)

(« Émetteur »)

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 969500TJ5KRTCJQWXH05

Emission d'entre 50.000.000 et 500.000.000 d'euros de Titres Senior Préférés

sous le

Programme d'émission de Titres

(le « Programme »)

PARTIE A — CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les « **Modalités** ») figurant dans les sections intitulées « *Modalités des Titres* » dans le Prospectus de Base en date du 14 août 2024 ayant reçu le numéro d'approbation n°24-367 de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») le 14 août 2024 qui constitue un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, (le « **Règlement Prospectus** »). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres décrites dans les présentes au sens de l'article 8 du Règlement Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base, tel que complété, afin d'obtenir toutes les informations pertinentes. Un résumé de l'émission des Titres est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base, les présentes Conditions Définitives sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations> – lien direct vers le Prospectus de Base : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/203834>).

- | | | |
|-----------|---------------------------------|--|
| 1. | Émetteur : | Crédit Agricole S.A. |
| 2. | (i) Souche n° : | 31 |
| | (ii) Tranche n° : | 1 |
| 3. | Devise ou Devises Prévue(s) : | Euro (€) |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (i) Souche : | Objectif d'un montant nominal minimum de 50.000.000 €
et d'un montant nominal maximum de 500.000.000 €

Le montant définitif de l'émission sera déposé auprès de l'AMF et communiqué aux souscripteurs le 25 octobre 2024 par un avis publié sur le site de l'Émetteur : https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations et un communiqué de presse publié via un diffuseur interne |
| | (ii) Tranche : | Objectif d'un montant nominal minimum de 50.000.000 €
et d'un montant nominal maximum de 500.000.000 € |
| 5. | Prix d'Emission de la Tranche : | 100% du Montant Nominal Total |
| 6. | (i) Valeur Nominale Indiquée : | 1,00 € (un euro) |
| | (ii) Montant de Calcul : | Non Applicable |

- | | | |
|------------|--|--|
| 7. | (i) Date d'Émission : | 29 octobre 2024 |
| | (ii) Date de Conclusion : | Non Applicable |
| | (iii) Date de Début de Période d'Intérêts : | 29 octobre 2024 |
| 8. | Date d'Échéance : | 29 octobre 2034 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Titres à Taux Fixe

<i>(plus de détails dans le paragraphe 16 ci-dessous)</i> |
| 10. | Base de Remboursement : | Sous réserve de rachat et d'annulation ou de remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Échéance à 100% du Montant Nominal Total

Les Titres sont des titres non structurés au sens de l'article R.613-28 du Code monétaire et financier et sont soumis à certaines dispositions additionnelles indiquées à la Modalité Générale 6 (<i>Remboursement, Rachat et Options</i>) |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Non Applicable |
| 12. | Option(s) de Remboursement : | Non Applicable |
| 13. | Rang : | Titres Senior Préférés |
| 14. | Date des autorisations d'émission des Titres : | Décision du Conseil d'administration en date du 7 février 2024 et les présentes Conditions Définitives qui constituent la décision d'émission |
| 15. | Modalités des Actifs : | Non Applicable |

Dispositions Relatives aux Intérêts à Payer (le cas échéant)

- | | | |
|------------|---|--|
| 16. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (i) Taux d'Intérêt : | 3,20% par an payable trimestriellement à terme échu à chaque Date de Paiement des Intérêts |
| | (ii) Date(s) de Paiement d'Intérêts : | 29 octobre, 29 janvier, 29 avril et 29 juillet de chaque année à partir du 29 octobre 2024 (exclue) jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) |
| | (iii) Date(s) de Période d'Intérêts : | A partir de la Date de Début de Période d'Intérêts (incluse) jusqu'à la première Date de Paiement d'Intérêts (exclue) ; puis à partir de chaque Date de Paiement d'Intérêts (incluse) jusqu'à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts (exclue) ; ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré Suivant et tout Centre d'Affaires pour la définition de « Jour Ouvré » |
| | (iv) Centre(s) d'Affaires : | T2 |
| | (v) Montant(s) du Coupon Fixe : | 0,0080 € par Valeur Nominale Indiquée |

	(vi) Coupon Atypique :	Non Applicable
	(vii) Méthode de Décompte des Jours :	30/360 Non ajusté
	(viii) Dates de Détermination :	Non Applicable
17.	Titres à Taux Variable :	Non Applicable
18	Titres à Coupon Indexé :	Non Applicable
19.	Titres à Coupon Zéro :	Non Applicable

Caractéristiques de Détermination du Coupon Mémoire

20.	Caractéristiques de Détermination du Coupon Mémoire :	Non Applicable
-----	---	----------------

Stipulations Relatives au Remboursement

21.	Remboursement au gré de l'Émetteur :	Non Applicable
22.	Option de Remboursement des Titres restant en circulation :	Non Applicable
23.	Remboursement au gré des Porteurs des Titres :	Non Applicable
24.	Remboursement Optionnel en cas d'Évènement de Disqualification MREL/TLAC :	Non Applicable
25.	Modalités supplémentaires de remboursement, de rachat et d'annulation :	Applicable
26.	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Échéance à 100% de leur Valeur Nominale Indiquée.
27.	Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Titre :	Applicable Montant de Remboursement Final (augmenté des intérêts courus et non échus à la date de remboursement le cas échéant)
28.	Montant de Remboursement <i>Make-Whole</i> :	Non Applicable
29.	Cas d'Exigibilité Anticipée :	Non Applicable

- | | | |
|-----|--|----------------|
| 30. | Date(s) de Détermination du Remboursement : | Non Applicable |
| 31. | Titres à Remboursement Indexé : | Non Applicable |
| 32. | Méthode de Remboursement
(Annexe 5 (Modalités des Méthodes de Remboursement)) : | Non Applicable |

Stipulations Relatives au(x) Sous-Jacent(s) (le cas échéant)

- | | | |
|-----|------------------------|----------------|
| 33. | Modalités des Actifs : | Non Applicable |
|-----|------------------------|----------------|

Stipulations Générales Applicables aux Titres

- | | | |
|-------|--|---|
| (i) | Forme des Titres | Titres dématérialisés au porteur |
| (ii) | Agent Teneur de Registre : | Non Applicable |
| (iii) | Agent(s) de Calcul (s'il ne s'agit pas de l'Agent Financier) | Non Applicable |
| 34. | Exclusion de la possibilité de demander l'identification d'un Porteur des Titres comme prévu par la Condition 1(a) : | Non Applicable |
| 35. | Centre(s) Financier(s) : | T2 |
| 36. | Représentation des Porteurs des Titres – Masse : | <p>Représentant titulaire de la Masse
 Aether Financial Services S.N.C.
 36, rue de Monceau
 75008 Paris, France
 agency@aetherfs.com</p> <p>La rémunération du représentant titulaire de la Masse, prise en charge par l'Émetteur, est de 400 euros par an ; elle sera exigible pour la première fois à la Date d'Emission (au prorata de la période jusqu'au 31 décembre 2024) puis le 1er janvier de chaque année, jusqu'à la Date d'Échéance ou de remboursement.</p> <p>Représentant suppléant de la Masse
 F&S Financial Services S.A.S.
 13, rue Oudinot
 75007 Paris, France
 programme-rmo@fs-financialservices.com</p> <p>La rémunération annuelle de 400 euros sera due s'il exerce à titre définitif les fonctions de représentant titulaire ; cette rémunération commencera à courir à dater du jour de son entrée en fonction.</p> |

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'Offre Non-exemptée en France et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres de Crédit Agricole S.A.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Aurélien HARFF, Responsable Adjoint du Refinancement Moyen et Long Terme Groupe Crédit Agricole

Dûment habilité

PARTIE B — AUTRES INFORMATIONS

1. Cotation et admission à la négociation :

- | | | |
|-------|--|---|
| (i) | Cotation : | Euronext Paris |
| (ii) | Admission aux négociations : | Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris sera faite à compter du 29 octobre 2024 par l'Émetteur (ou pour son compte). |
| (iii) | Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : | 8.880 € |

2. Notations

Notations : Les Titres à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'offre

Sauf pour les commissions versées aux Agents Placeurs telles que visées au paragraphe 7(vii) ci-dessous, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

Les Agents Placeurs ont réalisé, et pourrait à l'avenir réaliser, des opérations de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur et ses affiliés, et pourraient fournir de services à ces derniers dans le cours normal de leurs activités.

4. Utilisation des fonds, estimation du produit net et des dépenses totales

- | | | |
|-------|-----------------------------------|--|
| (i) | Utilisation des fonds : | Les fonds de l'émission seront utilisés pour les besoins de liquidité de l'Émetteur aux fins de financer son activité. |
| (ii) | Estimation du produit net : | Le produit net minimum est estimé à 49.612.120 € et le produit net maximum est estimé à 496.237.120 € |
| (iii) | Estimation des dépenses totales : | 387.880 € pour un montant minimum de 50.000.000 € et 3.762.880 € pour un montant maximum de 500.000.000 €. |

5. Rendement

Rendement : 3,2386%

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. Informations Opérationnelles

- | | | |
|-------|---|----------------|
| (i) | Code ISIN : | FRCASA010522 |
| (ii) | Code commun : | 289964533 |
| (iii) | Autre numéro d'identification applicable : | Non Applicable |
| (iv) | Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream approuvés par l'Émetteur et | Non Applicable |

l'Agent Payeur et numéro(s)
d'identification
correspondant :

- | | | |
|--------|--|--|
| (v) | Livraison : | Livraison franco de paiement |
| (vi) | Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres (le cas échéant) : | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France |
| (vii) | Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : | Non Applicable |
| (viii) | Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) : | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France |

PLACEMENT, OFFRE ET VENTE

7. Placement Applicable

- | | | |
|------|---|--|
| (i) | Méthode de Placement : | Syndiquée |
| (ii) | Si syndiqué, noms [et adresses] des Agents Placeurs [et principales caractéristiques des accords passés (y compris les quotas) et, le cas échéant, la quote-part de l'émission non couverte par la prise ferme] : | <p>Caisses régionales du Crédit Agricole Mutuel dont la liste et les coordonnées sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Alpes Provence
Société coopérative à personnel et capital variables, 25, chemin des Trois
Cypres, 13097 Aix-en-Provence, France, enregistrée au RCS d'Aix-en-
Provence, France, sous le numéro 381 976 448.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500VSI0Q11PB93327 2. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Alsace Vosges
Société coopérative à personnel et capital variables, 1, place de la Gare,
BP 20440, 67008 Strasbourg, France, enregistrée au RCS de Strasbourg,
France, sous le numéro 437 642 531.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500VCC5OCQHSU906 3. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Anjou et du Maine
Société coopérative à personnel et capital variables, 77, avenue Olivier
Messiaen, 72000 Le Mans, France, enregistrée au RCS du Mans, France,
sous le numéro 414 993 998.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695003KLVYC6WLE4F19 4. Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Aquitaine
Société coopérative à personnel et capital variables, 106, quai de Bacalan,
33000 Bordeaux, France, enregistrée au RCS de Bordeaux, France, sous
le numéro 434 651 246.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500X8MO6M37C47827 5. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Atlantique Vendée
Société coopérative à personnel et capital variables, La Garde, route de
Paris, 44949 Nantes, France, enregistrée au RCS de Nantes, France, sous
le numéro 440 242 469.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500B5DNR7Q1ACGD23 6. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Brie Picardie
Société coopérative à personnel et capital variables, 500, rue Saint |

Fuscien, 80095 Amiens, France, enregistrée au RCS d'Amiens, France,
sous le numéro 487 625 436.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500FYEXW795NPJO79

7. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Est

Société coopérative à personnel et capital variables, 1, rue Pierre de
Truchis de Lays, 69410 Champagne au Mont d'Or, enregistrée au RCS de
Lyon, France, sous le numéro 399 973 825
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500WJ4V0WNG8Q5L42

8. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Centre France
Société coopérative à personnel et capital variables, 3, avenue de la
Libération, 63045 Clermont-Ferrand, France, enregistrée au RCS de
Clermont-Ferrand, France, sous le numéro 445 200 488.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500AGACQ54Q3UF243

9. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire
Société coopérative à personnel et capital variables, 8, allée Samuel Patty,
18920 Bourges, France, enregistrée au RCS de Bourges, France, sous le
numéro 398 824 714.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 96950001JKROZEF62G96

10. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à personnel et capital variables, 269, faubourg
Croncels, 10000 Troyes, France, enregistrée au RCS de Troyes, France,
sous le numéro 775 718 216.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695005FT3RGI6WWJ534

11. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Centre Ouest
Société coopérative à personnel et capital variables, 29, boulevard de
Vanteaux, BP 509, 87044 Limoges, France, enregistrée au RCS de
Limoges, France, sous le numéro 391 007 457.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500URVFX2P87A8306

**12. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Charente-Maritime Deux-
Sèvres** Société coopérative à personnel et capital variables, 14, rue
Louis Tardy, 17140 La-gord, France, enregistrée au RCS de La Rochelle,
France, sous le numéro 399 354 810.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500WME8Y1C3PFJO94

13. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Charente-Périgord
Société coopérative à personnel et capital variables, 28-30 rue d'Epagnac,
16800 Soyaux, France, enregistrée au RCS d'Angoulême, France, sous le
numéro 775 569 726.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695006R5WWBX118FA17

14. Caisse régionale de crédit agricole mutuel des Côtes-d'Armor
Société coopérative à personnel et capital variables, La Croix Tual,
Ploufragan, 22098 Saint-Brieuc, France, enregistrée au RCS de Saint-
Brieuc, France, sous le numéro 777 456 179.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695005GXM695D8LUY58

15. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Finistère
Société coopérative à personnel et capital variables, 7, route du Loch,
29555 Quimper, France enregistrée au RCS d de Quimper, France, sous le
numéro 778 134 601.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 96950008DNO3H80I0682

16. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Franche-Comté
Société coopérative à personnel et capital variables, 11, avenue Elisée
Cusenier, 25084 Besançon, France, enregistrée au RCS de Besançon,
France, sous le numéro 384 899 399.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500E6PTIKAVW46P28

17. Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Ille-et-Vilaine
Société coopérative à personnel et capital variables, 4, rue Louis Braille,
35136 St- Jacques de la Lande, France, enregistrée au RCS de Rennes,
France, sous le numéro 775 590 847.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500I60Z80FT66CR93

18. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Loire Haute-Loire
Société coopérative à personnel et capital variables, 94, rue Bergson,
42007 Saint- Etienne, France, enregistrée au RCS de Saint-Etienne,
France, sous le numéro 380 386 854.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500KBBNBZ7MIZAX74

19. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lorraine
Société coopérative à personnel et capital variables, 56-58, avenue André
Malraux, 57000 Metz, France, enregistrée au RCS de Metz, France, sous
le numéro 775 616 162.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500XM9XYLLPWS3X80

20. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Martinique et de la
Guyane Société coopérative à personnel et capital variables, rue Case
Nègre, Place d'Armes, BP 370, 97232 Lamentin, France, enregistrée au
RCS de Fort-de-France, France, sous le numéro 313 976 383.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500SAHI7IJX8TRZ82

21. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud-Méditerranée
Société coopérative à personnel et capital variables, 30, rue Pierre
Bretonneau, B.P. 243, 66832 Perpignan, France, enregistrée au RCS de
Perpignan, France, sous le numéro 776 179 335.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500GCBQ50LL4N4X78

22. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc
Société coopérative à personnel et capital variables, avenue de
Montpellier, Maurin, 34977 Lattes, France, enregistrée au RCS de
Montpellier, France, sous le numéro 492 826 417.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500A3Y5KTGJEMDZ32

23. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Morbihan
Société coopérative à personnel et capital variables, avenue de Keranguen,
56956 Vannes, France, enregistrée au RCS de Vannes, France, sous le
numéro 777 903 816.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695008F57RGP8WJVD09

24. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Nord Est
Société coopérative à personnel et capital variables, 25, rue Libergier,
51088 Reims, France, enregistrée au RCS de Reims, France, sous le
numéro 394 157 085.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500LLFVCIVUFVMK94

25. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Nord de France
Société coopérative à personnel et capital variables, 10, Avenue Foch, BP
369, 59020 Lille, France, enregistrée au RCS de Lille, France, sous le
numéro 440 676 559.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500FF9M4SBM5VHR15

26. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Normandie
Société coopérative à personnel et capital variables, 15, esplanade Brillaud
de Laujardière, 14050 Caen, France, enregistrée au RCS de Caen, France,
sous le numéro 478 834 930.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : SQEISV1ELQFV4EDRBN58

27. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Normandie-Seine
Société coopérative à personnel et capital variables, chemin de la
Bretèque, 76230 Bois-Guillaume, France, enregistrée au RCS de Rouen,
France, sous le numéro 433 786 738.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695003BBN1S4HV82514

28. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'Ile-de-France
Société coopérative à personnel et capital variables, 26, quai de la Râpée,
75012 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris, France, sous le numéro
775 665 615.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500PI25OKPKTD9364

29. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Provence Côte d'Azur
Société coopérative à personnel et capital variables, Les Négadis, avenue
Paul Arène, BP 78, 83300 Draguignan, France, enregistrée au RCS de

Draguignan, France, sous le numéro 415 176 072.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500CP6UARAMYIGY51

30. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Nord Midi-Pyrénées
Société coopérative à personnel et capital variables, 219, avenue François
Verdier, 81022 Albi, France, enregistrée au RCS d'Albi, France, sous le
numéro 444 953 830.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500KWT26BST7DUO80

31. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Pyrénées-Gascogne
Société coopérative à personnel et capital variables, 11, boulevard du
Président Kennedy, BP 329, 65003 Tarbes, France, enregistrée au RCS de
Tarbes, France, sous le numéro 776 983 546.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500M01766TJINXO92

32. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion
Société coopérative à personnel et capital variables, Parc Jean de
Cambiaire, Cite des Lauriers, 97462 Saint Denis, France, enregistrée au
RCS de Saint-Denis, France, sous le numéro 312 617 046.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500SRQKP7167VWF70

33. Caisse régionale de crédit agricole mutuel des Savoie
Société coopérative à personnel et capital variables, PAE Les Glaisins, 4,
avenue du Pré Félin, 74985 Annecy, France, enregistrée au RCS
d'Annecy, France, sous le numéro 302 958 491.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500ORP9FTJYI28L37

34. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud Rhône-Alpes
Société coopérative à personnel et capital variables, 12, place de la
Résistance, 38000 Grenoble, France, enregistrée au RCS de Grenoble,
France, sous le numéro 402 121 958.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500DRY71IGWGOL656

35. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Toulouse 31
Société coopérative à personnel et capital variables, 6-7, place Jeanne
d'Arc, BP 40535, 31005 Toulouse, France, enregistrée au RCS de
Grenoble, France, sous le numéro 776 916 207.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500VME9AAR39CTQ60

36. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Touraine et du Poitou
Société coopérative à personnel et capital variables, 6-18, rue Salvador
Allende, BP 307, 86008 Poitiers, France, enregistrée au RCS de Poitiers,
France, sous le numéro 399 780 097.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500BQ4JYX8980ZJ22

37. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Val de France
Société coopérative à personnel et capital variables, 1, rue Daniel Boutet,
28000 Chartres, France, enregistrée au RCS de Chartres, France, sous le
numéro 400 868 188.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695000P6V7QBJL4NW96

38. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Corse
Société coopérative à personnel et capital variables, 1, avenue Napoléon
III, BP 308, 20193 Ajaccio, France, enregistrée au RCS d'Ajaccio, France,
sous le numéro 782 989 206.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695004NR7T2BKZFQL03

39. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Guadeloupe
Société coopérative à personnel et capital variables, Petit Pérou, 97176
Les Abymes cedex, France, enregistrée au RCS de Pointe à Pitre, France,
sous le numéro 314 560 772.
Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500NUI273XLGK9751

(iii) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable

(iv) Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052

- sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement : 92547 Montrouge Cedex France
- (v) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Non Applicable
- (vi) Si non-syndiqué, nom [et adresse] de l'Agent Placeur : Non Applicable
- (vii) Commissions et concessions totales : 375.000 € pour un montant minimum de 50.000.000 € et 3.750.000 € pour un montant maximum de 500.000.000 €
- (viii) Restrictions de vente supplémentaires aux Etats- Unis d'Amérique : Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables.
- (ix) Offre Non-exemptée : Une offre de Titres peut être faite par les Agents Placeurs (les « **Intermédiaires Financiers** ») qui ont obtenu le consentement de l'Émetteur quant à l'utilisation du Prospectus de Base pour l'Offre Non-exemptée (ensemble, étant des personnes auxquelles l'Émetteur a donné son consentement, (les « **Etablissements Autorisés** »), autrement qu'au titre de l'article 1(4) et/ou 3(2) du Règlement Prospectus, en France pendant la Période d'Offre.

Pour plus de détails, voir paragraphe 8 ci-dessous.

8. Offres Non-exemptées

Applicable

Période d'Offre : La Période d'Offre débutera le jeudi 12 septembre 2024 et se terminera le lundi 21 octobre 2024 à 17 heures (sauf clôture anticipée sans préavis au gré de l'Émetteur).

Prix d'Offre : 100% de la Valeur Nominale Indiquée.

Conditions auxquelles l'offre est soumise : Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission et à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des Intermédiaires Financiers, notifiées aux investisseurs par ces Intermédiaires Financiers.

L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre des Titres à tout moment avant la date de clôture de l'Offre, sans préavis.

Description de la procédure de demande de souscription : Les demandes de souscriptions sont uniquement sujettes à disponibilité des Titres lors de la souscription.

Le montant définitif de l'émission sera déposé auprès de l'AMF et communiqué aux souscripteurs le 25 octobre 2024 par un avis publié sur le site de l'Émetteur :

<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>
et un communiqué de presse publié via un diffuseur interne.

Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de valeurs mobilières, soit en somme globale à investir) :	Minimum : aucun minimum de souscription n'est exigé sous réserve de la Valeur Nominale Indiquée des Titres. Maximum : Non Applicable
Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs :	Non Applicable
Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Titres :	Les Titres seront émis à la Date d'Emission contre paiement à l'Émetteur des produits nets de souscription. Les Investisseurs seront informés par l'Intermédiaire Financier concerné des Titres qui leur sont alloués et des Modalités de règlement corrélatives.
Description complète des modalités et date de publication des résultats de l'offre :	Le montant définitif de l'émission sera déposé auprès de l'AMF et communiqué aux souscripteurs le 25 octobre 2024 par un avis publié sur le site de l'Émetteur : https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations et un communiqué de presse publié via un diffuseur interne.
Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés :	Non Applicable
Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les Titres sont offerts :	Investisseurs de détail
Si une tranche a été réservée ou est réservée pour certains pays, indiquer une telle tranche :	Non Applicable
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification :	Non Applicable
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :	Non Applicable
En cas d'admission à la négociation sur un marché réglementé, le nom et l'adresse des entités qui se sont fermement engagées à agir en tant qu'intermédiaires sur le marché secondaire, en fournissant de la liquidité par le biais des cours acheteurs et vendeurs, et la description des	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank 12, place des États-Unis CS 70052 92547 Montrouge Cedex France Credit Agricole Corporate and Investment Bank s'engage à fournir la liquidité quotidienne sur Euronext Paris dans les conditions normales de marché à compter du 29 octobre

principales modalités de leurs engagements : 2024 et ce jusqu'au 5ème Jour Ouvré précédant la Date d'Echéance.

9. Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base

Consentement de l'Émetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre : Applicable pour tout Etablissement Autorisé indiqué ci-dessous

Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu : Caisses régionales du Crédit Agricole Mutuel telles qu'indiquées au paragraphe 7(ii) ci-dessus

Conditions relatives au consentement de l'Émetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base : Non Applicable

10. PRIIPS - Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail dans l'EEE : Non Applicable

11. Sponsor de l'Indice : Non Applicable

ANNEXE - RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE A L'ÉMISSION

SECTION A		INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS
A.1	Avvertissements	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base, tel que complété, et aux Conditions Définitives. Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives par l'Investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base, tel que complété, et les Conditions Définitives est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, selon la législation nationale, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives, les informations clés permettant d'aider les investisseurs dans leur réflexion sur l'opportunité d'investir lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres.
A.2	Nom et codes internationaux d'identification des Titres (code ISIN)	Emission de Titres Senior Préférés d'un montant nominal total compris entre 50.000.000 € et 500.000.000 € par Crédit Agricole S.A. ISIN : FRCASA010522.
A.3	Identité et coordonnées de l'Emetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (IEJ, <i>legal entity identifier</i>)	La raison sociale de l'Emetteur est Crédit Agricole S.A. Les coordonnées de l'Emetteur sont : Crédit Agricole S.A. 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France L'Identifiant d'Entité Juridique ("IEJ") de l'Emetteur est 969500TJ5KRTCJQWXH05.
A.4	Identité de l'autorité compétente qui approuve le Prospectus de Base	Autorité des Marchés Financiers (" AMF ").
A.5	Date d'approbation du Prospectus de Base	Le Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF le 14 août 2024 sous le n° 24-367,.

SECTION B		INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR
QUI EST L'EMETTEUR DES TITRES ?		
B.1	Siège social et forme juridique de l'Émetteur, son IEJ, le droit régissant ses activités ainsi que son pays d'origine	L'Émetteur est Crédit Agricole S.A., une société anonyme à conseil d'administration ayant son siège social au 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416. L'IEJ de l'Émetteur est le 969500TJ5KRTCJQWXH05. Il a été agréé en qualité d'établissement de crédit - banque mutualiste ou coopérative en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Le pays d'origine de l'Émetteur est la France. L'Émetteur est régi par le droit français et plus particulièrement par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre II du Code de commerce. L'Émetteur est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier notamment ses articles L. 512-1 et suivants et L. 512-47 et suivants. Les actions de l'Émetteur sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris.
B.2	Principales activités de l'Émetteur	L'Émetteur et ses filiales consolidées constituent le groupe Crédit Agricole S.A. (le « Groupe Crédit Agricole S.A. »). Le Groupe Crédit Agricole S.A., les 39 Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Régionales ») et les caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Locales ») et

		chacune de leurs filiales respectives constituent le Groupe Crédit Agricole (le « Groupe Crédit Agricole »). Au 30 juin 2024, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels : - les cinq pôles métiers suivants : Gestion de l'Épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services Financiers Spécialisés, Banque de Proximité en France – LCL, Banque de Proximité à l'International ; - auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".
B.3	Principaux actionnaires de l'Emetteur, y compris le fait qu'il est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui	La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses Régionales. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales. Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier.
B.4	Identité des principaux dirigeants	Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2024 : • Directeur général : Philippe Brassac • Directeurs généraux délégués : Olivier Gavalda, Jérôme Grivet, Xavier Musca
B.5	Identité des contrôleurs légaux des comptes	Titulaires : (i) <u>Forvis Mazars</u>, société représentée par Hervé Hélias et Jean Latorzeff, 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex , Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, et (ii) <u>PricewaterhouseCoopers Audit</u>, société représentée par Agnès Husscherr, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS FINANCIERES CLES CONCERNANT L'EMETTEUR ?

B.6	Informations financières clés		<i>(i) Compte de résultat</i>				
		Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2024 30/06/2024	
		Produits d'intérêts et produits assimilés	37 794	63 255	29 653	35 673	
		Produits de commissions	15 723	16 025	8 033	8 684	
		Dépréciation d'actifs financiers, nette	20 664	21 459	21 264	22 028	
		Revenu net des portefeuilles de transaction	-4 244	3 668	3 855	4 549	
		Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	58,3	58,8	56,9	59,2	
		Résultat net (part du groupe)	7 997	8 258	4 150	4 412	
		Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2024 30/06/2024	
		Produits d'intérêts et produits assimilés	30 013	59 120	27 789	33 078	
		Produits de commissions	13 127	13 202	6 581	7 209	

		Dépréciation d'actifs financiers, nette	10 076	10 276	10 309	10 444	
		Revenu net des portefeuilles de transaction	-4 376	3 651	3 853	4 607	
		Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	56,1	54,1	52,1	53,6	
		Résultat net (part du groupe)	5 306	6 348	3 266	3 731	
			(ii) Bilan				
		Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	30/06/2023	30/06/2024	Exigences
		Total de l'actif	2 350,9	2 467,1	2 399,0	2 516,8	n/a
		Dettes de premier rang	221,9	260,2	249,1	279,5	n/a
		Dettes subordonnées	23,2	25,2	23,4	27,7	n/a
		Prêts et créances à recevoir de clients	1 114,4	1 155,9	1 146,0	1 165,4	n/a
		Dépôts des clients	1 093,5	1 121,9	1 077,4	1 142,3	n/a
		Total des capitaux propres	135,6	142,3	139,5	143,9	n/a
		Bâle 3 Ratio <i>Common Equity Tier 1</i> (en %)	17,6	17,5	17,6	17,3	9,8
		Bâle 3 Ratio <i>Tier 1</i> phasé (en %)	18,6	18,5	18,8	18,5	11,6
		Bâle 3 Ratio global phasé (en %)	21,6	21,1	21,5	21,3	14,0
		Ratio de levier phasé (en %)	5,3	5,5	5,6	5,5	3,5
		Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	30/06/2023	30/06/2024	Exigences
		Total de l'actif	2 138	2 189,4	2 179,9	2 232,9	n/a
		Dettes de premier rang	214,7	253,2	242,2	272,4	n/a
		Dettes subordonnées	23,4	25,3	23,7	27,8	n/a
		Prêts et créances à recevoir de clients	488,6	516,3	510,9	528,7	n/a
		Dépôts des clients	826	835,0	807	845,2	n/a
		Total des capitaux propres	75,5	79,9	76,8	79,1	n/a
		Bâle 3 Ratio <i>Common Equity Tier 1</i> (en %)	11,2	11,8	11,6	11,6	8,6
		Bâle 3 Ratio <i>Tier 1</i> phasé (en %)	13,0	13,2	13,5	13,4	10,4
		Bâle 3 Ratio global phasé (en %)	17,5	17,2	17,6	17,6	12,8
		Ratio de levier phasé (en %)	3,6	3,8	4	3,8	3,0
QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPECIFIQUES A L'EMETTEUR ?							
B.8	Risques de crédit et de contrepartie	- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties. - Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Groupe Crédit Agricole liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière.					
B.9	Risques financiers	Le resserrement rapide de la politique monétaire devrait être arrivé à son terme mais continue d'impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.					

		Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole.
B.10	Risques opérationnels et risques connexes	- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques de fraude. - Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers.
B.11	Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue	- La persistance ou un rebond de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole. - Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère.
B.12	Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole	- Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan Moyen Terme 2025. - Les activités d'assurance pourraient être défavorablement impactées en cas de décorrélation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et les provisions, ainsi qu'en cas de forte évolution des taux.
B.13	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	- Si l'un des Membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, l'Emetteur serait tenu de mobiliser les ressources du Réseau Crédit Agricole (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée. - L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.
SECTION C		INFORMATIONS CLES SUR LES TITRES
QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TITRES ?		
C.1	Nature et catégorie des Titres ainsi que leur numéro ISIN	Les titres sont des titres seniors préférés à taux fixe. Le numéro ISIN est FRCASA010522.
C.2	Monnaie, Valeur(s) nominale(s) unitaire(s), Prix d'Emission, nombre de Titres émis et leur échéance	Devise : Euro (€) Valeur Nominale Unitaire : 1 euro Prix d'Emission : 100% du montant nominal total de l'émission Intérêts : Le taux nominal annuel est de 3,20%. Les Titres rapporteront un intérêt trimestriel égal au taux nominal annuel divisé par 4, nonobstant le nombre de jours de la période considérée, soit 0,80% trimestriellement. La date d'entrée en jouissance des intérêts est le 29 octobre 2024 (le premier coupon d'intérêt sera payable le 29 janvier 2025). Les intérêts cesseront de courir à compter du jour où le capital sera mis en remboursement par l'Émetteur. Le taux de rendement actuariel brut de cette émission est égal à 3,2386%. Nombre de Titres émis : entre 50.000.000 et 500.000.000 à déterminer lors de la Date d'Emission Date d'Emission : 29 octobre 2024 Date d'Echéance : 29 octobre 2034
C.3	Droits attachés aux Titres	Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprunt à son rang concernant l'endettement. Absence de cas d'exigibilité anticipée : Les cas d'exigibilité anticipée ne sont pas applicables aux Titres. Toutefois, si un jugement prononce la liquidation judiciaire de l'Émetteur ou si une liquidation de l'Émetteur intervient pour toute autre raison, les Titres deviendront immédiatement remboursables en fonction de leur rang. Renonciation au droit de compensation : Les porteurs de Titres renoncent à tout droit de compensation, d'indemnisation et de rétention contre tout droit, réclamation ou responsabilité que l'Émetteur a ou pourrait avoir ou acquérir contre eux, directement ou indirectement, en relation avec les Titres, dans toute la mesure permise par la loi applicable. Options de Remboursement : Non applicable.

		Remboursement anticipé : les Titres peuvent être remboursés par anticipation au gré de l'Emetteur en cas de retenue à la source en France. Remboursement : Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à hauteur de 100% du montant total de l'émission. Représentation des Porteurs des Titres : Conformément aux articles L. 228-46 et suivants du Code de commerce, les Porteurs des Titres sont groupés en une masse (la « Masse »), jouissant de la personnalité civile, pour la défense de leurs intérêts communs. La Masse agira en partie par l'intermédiaire d'un représentant et en partie par le biais de décisions collectives des Porteurs des Titres.
C.4	Le rang relatif des Titres dans la structure du capital de l'Emetteur en cas d'insolvabilité, y compris, le cas échéant, des informations sur le niveau de subordination des valeurs mobilières et l'incidence potentielle sur l'investissement en cas de résolution dans le cadre de la directive 2014/59/UE	Rang des Titres : Les Titres sont des Titres Senior Préférés. Les Titres Senior Préférés sont des Obligations Senior Préférées. Le principal et les intérêts sur les Titres Senior Préférés constituent des engagements directs, inconditionnels, senior (chirographaires) et non assortis de sûretés de l'Émetteur, venant <i>pari passu</i> entre eux et entre toutes les autres Obligations Senior Préférées, existantes ou futures, de l'Emetteur, et venant : (i) <i>senior</i> aux Obligations Senior Non-Préférées et toute obligation venant à un rang junior aux Obligations Senior Non-Préférées ; et (ii) <i>junior</i> à tous les engagements existants ou futurs de l'Emetteur bénéficiant d'un privilège par détermination de la loi. Au cas où l'Émetteur fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation volontaire, il incombe aux détenteurs des Titres Senior Préférés de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits qu'ils pourraient avoir contre l'Émetteur. Si et, dans la mesure autorisée par la Réglementation MREL/TLAC Applicable, l'Émetteur peut traiter les Titres Senior Préférés, à des fins réglementaires, comme des Instruments Éligibles MREL/TLAC en vertu de la Réglementation MREL/TLAC Applicable, dans ce cas, les obligations de l'Émetteur et les droits des Porteurs de Titres en vertu des Titres Senior Préférés ne seront pas affectés si les Titres Senior Préférés ne sont plus éligibles en tant qu'Instruments Éligibles MREL/TLAC. « Obligations Senior Non-Préférées » désigne toutes obligations ou autres instruments émis par l'Émetteur qui relèvent ou sont déclarés comme relevant de la catégorie d'obligations décrites aux Articles L.613-30-3-I-4° et R.613-28 du Code monétaire et financier. « Obligations Senior Préférées » désigne toutes les obligations ou autres instruments émis par l'Émetteur qui relèvent ou sont déclarés comme relevant de la catégorie d'obligations décrites à l'Article L.613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier. Pour éviter toute ambiguïté, tous les titres de créance non subordonnés émis par l'Émetteur avant l'entrée en vigueur de l'article L.613-30-3-I-4° du Code monétaire et financier constituent des Obligations Senior Préférées.
C.5	Les éventuelles restrictions au libre transfert des valeurs mobilières	Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Titres.
OU LES TITRES SERONT-ILS NEGOCIES ?		
C.6	Cotation	Une demande sera déposée par l'Emetteur ou pour son compte pour l'admission des Titres devant être admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris avec prise d'effet au 29 octobre 2024.
QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPECIFIQUES AUX TITRES ?		
C.7	Risques pour les Porteurs de Titres en tant que créancier de l'Émetteur	- Les Titres peuvent faire l'objet d'une dépréciation obligatoire ou d'une conversion en actions en vertu des lois européennes et françaises relatives au redressement et à la résolution des banques ou au soutien financier extraordinaire de l'État. - Si le Fonds de Garantie s'avère insuffisant pour rétablir la liquidité et la solvabilité d'un membre du réseau ou d'une société affiliée qui pourrait rencontrer des difficultés financières à l'avenir, l'Émetteur pourrait être tenu d'apporter des fonds supplémentaires et, dans un cas extrême, les Porteurs de Titres pourraient subir des conséquences financières négatives significatives.

		• Les rendements des Titres pourraient être limités ou retardés en cas de l'insolvabilité de l'Émetteur. • Le rang des Titres Senior Préférés pourrait devenir inférieur (junior) aux dépôts bancaires en cas d'adoption d'un projet de réglementation européenne.
C.8	Risques liés au marché des Titres	• La valeur de marché des Titres peut être affectée par de nombreux événements. • Un marché de négociation pour les Titres peut ne pas se développer ou se poursuivre.
C.9	Autres risques liés à la structure des Titres	• Absence de restriction pour l'Émetteur d'émettre d'autres obligations qui peuvent être de même rang que les Titres Senior Préférés, les Titres Senior Non-Préférés ou les Titres Subordonnés, ou de rang supérieur aux Titres Senior Non-Préférés ou aux Titres Subordonnés. • Les Modalités Générales des Titres ne prévoient aucun cas d'exigibilité anticipée. • Les Modalités Générales des Titres contiennent des engagements très limités. • Les Modalités Générales des Titres contiennent une clause de renonciation à la compensation. • Les Modalités des Titres peuvent être modifiées sous certaines conditions ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur des Titres.
C.10	Risques liés au rachat anticipé des Titres	• Tout rachat anticipé des Titres pourrait faire que le rendement prévu par les Porteurs de Titres soit considérablement inférieur à ce qui était prévu. • L'Émetteur n'est pas tenu de racheter les Titres s'il est interdit par la loi française de payer des montants supplémentaires.
C.11	Risques liés au taux d'intérêt applicable aux Titres	• Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence négative sur la valeur de marché, le rendement et/ou la liquidité des Titres à Taux Fixe.
SECTION D		INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE DE TITRES AU PUBLIC ET/OU ADMISSION DE TITRES AUX NEGOCIATIONS SUR UN MARCHE REGLEMENTE
A QUELLES CONDITIONS ET SELON QUEL CALENDRIER PUIS-JE INVESTIR DANS CES TITRES ?		
D.1	Les conditions générales et le calendrier prévisionnel de l'offre, les détails de l'admission à la négociation sur un marché réglementé, le plan de distribution, le montant et le pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre et une estimation des dépenses totales liées à l'émission	Le montant total de l'offre est compris entre 50.000.000 d'euros et 500.000.000 d'euros. L'offre n'est toutefois soumise à aucun montant minimum ni maximum pour son succès. En tout état de cause, le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions recueillies. Les Titres sont offerts au public dans le cadre d'une Offre Non-exemptée en France. Période d'offre : La période allant du 12 septembre 2024 au 21 octobre 2024 à 17 heures (inclus) (cette dernière est la « Date de Clôture de l'Offre »). Prix d'offre : chaque Titre sera offert à la souscription pour un prix égal à 100% de la valeur nominal unitaire de ce Titre soit 1 euro. Conditions auxquelles est soumise l'offre : L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre des Titres à tout moment avant la Date de Clôture de l'Offre. Détails du montant minimum et/ou maximum de l'admission : Aucun minimum de souscription n'est exigé sous réserve de la valeur unitaire des Titres de 1 euro. Il n'y a aucun maximum. Manière dont et date à laquelle les résultats de l'offre doivent être rendus publics : Le montant définitif de l'émission sera déposé auprès de l'AMF et communiqué aux souscripteurs le 25 octobre 2024 par un avis publié sur le site de l'Émetteur : https://www.credit-agricole.com/fi-nance/dette-et-notations et un communiqué de presse publié via un diffuseur interne. Une demande devrait être effectuée afin que les Titres soient admis à la négociation sur Euronext Paris le 29 octobre 2024, avec une liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché et ce jusqu'au 5ème Jour Ouvré précédant la Date d'Echéance. Les dépenses totales liées à l'émission et l'offre des Titres sont estimées à 387.880 euros pour un montant minimum de 50.000.000 d'euros et 3.762.880 d'euros pour un montant maximum 500.000.000 d'euros. Il ne sera facturé aucun frais ou charge à l'investisseur à la souscription des Titres. Le service financier de l'emprunt centralisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank mandaté par l'Émetteur, sera assuré par les intermédiaires teneurs de compte, de même que le service des Titres (transfert, conversion).

QUELS SONT LES OFFREURS DES TITRES ?		
D.2	Offreurs	L'Émetteur a conclu un contrat de placement sans prise ferme avec les Caisses Régionales, par lequel les Caisses Régionales auront la charge de distribuer et commercialiser les Titres auprès de leur clientèle et de recueillir les souscriptions des investisseurs dans les Titres sur la base des instructions et de la documentation, reçues de l'Émetteur et dans le respect, sous leur responsabilité, des dispositions légales et réglementaires applicables à une telle distribution. Les Caisses Régionales sont constituées sous la forme de sociétés coopératives à personnel et capital variables et font partie du Groupe Crédit Agricole. Leur pays d'origine est la France et elles sont régies par le droit français. La liste des Caisses Régionales et les coordonnées de chacune d'entre elles sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.credit-agricole.com/marques-et-metiers/toutes-nos-marques/credit-agricole/annuaire-des-caisses-regionales-du-credit-agricole
POURQUOI CE PROSPECTUS DE BASE EST-IL ETABLI ?		
D.3	Description des raisons de l'offre	L'Émetteur réalise l'offre pour ses besoins de liquidité de l'Émetteur aux fins de financer son activité.
D.4	L'utilisation et le montant net estimé du produit	Le produit de la présente émission est destiné à pourvoir aux besoins de liquidité de l'Émetteur aux fins de financer son activité. Le produit net minimum est estimé à 49.612.120 d'euros et le produit net maximum est estimé à 496.237.120 d'euros.
D.5	Mention précisant si l'offre fait l'objet d'une convention de prise ferme avec engagement ferme, indiquant l'éventuelle quote-part non couverte	L'offre de Titres ne fait pas l'objet d'une convention de prise ferme.
D.6	Mention des principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation	Les Caisses Régionales qui commercialisent les Titres en qualité de distributeurs sont également actionnaires de l'Émetteur au travers de la S.A.S. La Boétie. Par ailleurs, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CA-CIB), filiale de l'Émetteur, agit en qualité d'Agent Financier. A la connaissance de l'Émetteur, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les obligations envers l'Émetteur et le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les membres du Conseil d'administration de l'Émetteur et tout autre obligation ou intérêt personnel. Si nécessaire, les dispositions de l'article 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Émetteur et de l'article 7 de la Charte de l'administrateur de l'Émetteur permettent de traiter des conflits d'intérêts pour les dirigeants et les administrateurs.